

# **Appel à projets 2019**

## **Solidarité internationale et coopération au développement**

### **1. Cadre général**

La commune d'Etterbeek, via son service Solidarité Internationale, contribue à soutenir et encourager la solidarité internationale et la prise de conscience des rapports Nord-Sud. Dans le cadre de cette mission, le présent appel à projet a pour but de soutenir des initiatives locales de sensibilisation ou de renforcement des capacités dans le domaine de la solidarité internationale et de la coopération au développement à Etterbeek.

Les subsides peuvent être octroyés aux écoles, associations ou groupes d'habitants etterbeekois.e.s. Par association nous entendons: une association de fait, une ASBL ayant son siège social ou ayant un fonctionnement à Etterbeek, ou un groupement d'habitants etterbeekois.e.s. Sont exclus de cet appel à projets: les services communaux et les conseils consultatifs.

Les subsides sont octroyés annuellement et sous réserve de l'approbation du budget communal. Chaque année, le service de la Solidarité Internationale proposera au Collège des Bourgmestre et Echevins le montant des subsides octroyés dans le cadre de l'appel à projets, après avoir consulté la Table Ronde Etterbeekoise Solidarité Internationale (TRESI).

La commune d'Etterbeek fait connaître son appel à projets à travers le site web de la commune et la plateforme TRESI.

### **2. Règlement**

#### **2.1 Le projet**

La politique générale de la commune d'Etterbeek sur la solidarité Nord-Sud porte sur:

- Une contribution à des rapports Nord-Sud plus juste;
- Des partenariats durables avec des gouvernements locaux, des groupes d'habitants et des projets dans le Sud sur base des valeurs de réciprocité et d'équité ;
- Une politique d'achat et de promotion pour des produits du commerce équitable ;
- Une participation plus active de la population etterbeekoise via des actions de sensibilisation.

Pour relever ce défi, une mobilisation maximale des acteurs locaux est nécessaire. C'est pourquoi la commune d'Etterbeek veut également soutenir des initiatives locales par le biais de cet appel à projets.

La solidarité internationale et la coopération au développement peuvent être stimulées par:

- Le développement économique au Sud à travers la promotion du commerce équitable et la promotion d'échanges plus égalitaires;
- Les droits de l'homme et plus précisément leur application dans le cadre des Objectifs de Développement Durable;
- Une démarche la plus participative possible et ciblée contre toute exclusion (sociale et autre);
- La participation à une campagne commune dans le cadre de la solidarité internationale ou la coopération au développement.

En vue d'un octroi de subsides, les projets de sensibilisation et les projets de développement seront acceptés. Par une activité de sensibilisation nous entendons : chaque activité informative ou éducative qui est organisée à Etterbeek par une association, école ou groupe d'habitant.e.s actif.ve dans le domaine de la solidarité internationale.

Par un projet de développement nous entendons : chaque initiative ou action qui est exécuté dans un pays en voie de développement.

Dans le cadre de cet appel à projets, la commune acceptera au maximum deux projets par association, école ou groupe d'habitants etterbeekoises par an, dont au minimum une activité de sensibilisation.

La forme ou la méthodologie du projet sera décidée par le demandeur de subsides. Tant que le contenu du projet est lié à la solidarité internationale ou les rapports Nord-Sud, le projet pourra prendre la forme d'un projet social, éducatif, culturel ou de loisirs.

Il est attendu du demandeur de subsides qu'il indique bien la durée des projets. Ceux-ci auront d'office lieu au courant de l'année 2019, ou commencent au courant de l'année 2019.

Le logo de la commune d'Etterbeek et la communication « en collaboration avec la commune d'Etterbeek, Solidarité Internationale » seront repris dans la publicité de l'initiateur du projet.

## **2.2 Répartition du budget**

Le subside ne pourra dépasser 1.000€ pour chaque projet approuvé et réalisé en 2019. Le Collège se réserve le droit d'octroyer un subside moindre si le budget demandé semble surestimé. Le matériel ne sera subsidié que s'il a un objectif pédagogique, de sensibilisation ou de formation. Ni les frais de transport (billet d'avion, transport conteneur), ni les frais liés aux investissements (imprimantes, appareils photos, etc.) ne seront pris en considération dans le cadre de cet appel à projets.

Si les subsides n'ont pas été attribués le jour de la sélection, les budgets restants pourront être attribués à d'autres projets ayant introduit un dossier de candidature après la date de la première sélection et avant le 15 septembre 2019.

## **2.3 Les conditions de base**

- Le projet s'inscrit dans et respecte la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- Comme initiative ne seront pas retenues les propositions qui ont un caractère purement financier et commercial ;
- Le formulaire de candidature doit être entièrement complété ;
- Le financement du projet doit être détaillé ;
- L'école ou l'association peut introduire au maximum 2 projets par an, dont au moins un projet de sensibilisation ;
- Le projet se déroulera au courant de l'année 2019, ou commencera au courant de l'année 2019 ;
- Le projet de sensibilisation se déroulera à Etterbeek, sauf accord préalable avec le service Solidarité Internationale.
- Des cofinancements, y compris d'un autre service communal, sont acceptés à condition qu'il n'y ait pas de double financement des mêmes dépenses, et que ces cofinancements soient clairement mentionnés sur le formulaire de candidature.

- Les informations, documents et factures fournis sont authentiques.
- Le rapport d'évaluation, ainsi que les factures de justification et les déclarations de créance seront envoyés deux mois après la fin du projet et au plus tard avant le 31 novembre 2019.

## **2.4 Les critères de sélections**

En cohérence avec la politique de Solidarité Internationale, les critères mentionnés ci-dessous définissent l'importance du subside qui sera accordé au projet de sensibilisation :

- Le caractère informatif, éducatif ou de sensibilisation est mis en avant : l'activité mène à une meilleure compréhension de la coopération au développement, la mondialisation, le commerce équitable, la problématique de migration, les droits humains ;
- L'activité touche un ou plusieurs groupes cibles ;
- L'organisateur de l'activité cherche le plus de collaboration locale possible
- L'organisateur prévoit une promotion pour son activité

Pour les projets de coopération au développement, les critères suivants sont importants :

- Le projet implique la population locale/ le public cible ;
- Le projet garantit une continuité et durabilité du projet ;
- Le projet participe à l'émancipation de la société civile ;
- Le projet se réalise en collaboration avec d'autres instances de terrain.

Critères qui constituent un atout supplémentaire:

- Attention prêtée à la thématique phare de l'année, liée à la campagne 2018 de la CNCD / 11.11.11 « Justice sociale », l'engagement de la commune en faveur de la campagne de Commune du Commerce Equitable via des achats équitables et les Objectifs de Développement durable ;
- Un ou plusieurs membres de la TRESI (Table Ronde Etterbeekoise de la Solidarité Internationale) sont impliqués dans le projet;
- Le projet a une dimension interculturelle/intergénérationnelle, participative
- Le projet est innovant pour votre organisation ;
- Le projet est bénéfique pour d'autres acteurs etterbeekois
- Le projet s'insère dans une campagne plus large;
- Le projet est au minimum financé à 20% par des moyens propres ;
- Dans le cas d'un projet de coopération au développement, un volet de sensibilisation à destination de la population etterbeekoise est prévu.

Le service de la Solidarité Internationale peut être un partenaire si souhaité. Outre un financement, un soutien logistique peut être demandé (tables, chaises, communication,...) à la commune.

## **2.5 Timing**

Publication de l'appel aux subides: 1 mars 2019

Date butoir de remise des dossiers de candidature pour la première sélection : le 30 avril 2019

Les budgets restants seront attribués à mesure des remises de dossiers de candidature qui seront introduits après le 30 avril 2019 et avant le 15 septembre 2019 (deuxième tour)

## 2.6 Procédure

Le comité de sélection sera composé de:

- L'Echevin de la Solidarité Internationale et de la Coopération au Développement;
- Un délégué de la TRESI (Table Ronde Etterbeekoise de la Solidarité Internationale), non impliqué dans la répartition des subsides en tant que représentant d'une association ;
- Un représentant du service de la Solidarité Internationale.

Le service de la Solidarité Internationale enverra un avis motivé, étant positivement avisé par la réunion TRESI, pour approbation au Collège.

Le subside sera payé en deux tranches: une première tranche de 50% du subside sera versée une fois le projet approuvé par le Collège, le solde sera payé dans le mois qui suit la réception du dossier d'évaluation, à condition que le projet ait été réalisé tel que prévu dans le formulaire de candidature.

Le dossier d'évaluation à introduire est censé comprendre toutes les preuves de financement à 100% du projet et un bref rapport d'activité (rapport d'évaluation).

Dans le cas d'une demande de subside non-acceptée, la décision sera communiquée et motivée.

La commune d'Etterbeek a le droit de récupérer les subsides octroyés, augmenté des intérêts judiciaires, si :

- Ils n'étaient pas utilisés afin de réaliser l'objectif indiqué ;
- Les activités du demandeur cessent d'exister
- Le règlement n'est pas respecté

## 2.7 Dispositions administratives

La demande ne pourra se faire qu'avec le formulaire indiqué, qui est mis à disposition sur simple demande via le service Solidarité Internationale, Avenue d'Auderghem 113-115, 1040 Etterbeek, 02/627.27.61 ou via [solidariteinternationale@etterbeek.be](mailto:solidariteinternationale@etterbeek.be)

Ainsi délibéré en séance publique du Conseil communal, à Etterbeek, le 11 février 2019.